



3 bis rue Waldeck Rochet  
92 000 NANTERRE  
01 47 24 16 40

Fabienne ROUVRAIS et Elisa RADUCANU  
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU92

A

Madame FIS  
Directrice Académique des Services de l'Education Nationale  
Centre administratif départemental  
167/177 av Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Nanterre, le 17 juillet 2021

**Objet : Préparation de la rentrée 2021**

Madame la Directrice Académique,

Des enseignant-es ayant sollicité un temps partiel de droit à 80 %, quotité proposée par la circulaire du 10 mars 2021, viennent de recevoir une lettre recommandée leur indiquant le refus de cette quotité.

Les enseignant-es concerné-es ont au préalable été reçu-es en entretien par leur IEN dès la fin du mois de mai. La réponse devait leur être apportée rapidement. Nous vous avons sollicitée à cet effet à plusieurs reprises.

Outre le fait que refuser la quotité de 80 % (rémunérée à hauteur de 85,7 %), alors qu'elle a toujours été acceptée dans notre département, est une décision qui a des conséquences très importantes sur la vie professionnelle et personnelle de nombreux agents, l'envoi d'une lettre recommandée après la fin de l'année scolaire (alors que certain-es ne pourront la réceptionner) est inacceptable. Les enseignant-es le ressentent comme du mépris de la part de leur supérieure hiérarchique, responsable de leur santé physique et psychique. Pour le SNUipp-FSU92 c'est aussi un manque de respect pour les équipes car votre réponse a également des conséquences sur le fonctionnement de l'école et l'organisation de la rentrée.

D'autre part, de nombreux postes de direction, de conseiller-es pédagogiques, et dans l'ASH sont restés vacants à l'issue du mouvement intra départemental. Les résultats de l'appel à candidature du 22 juin 2021 (alors que les résultats du mouvement ont été communiqués le 8 juin 2021) n'ont été notifiés aux intéressé-es qu'après la fin de l'année scolaire, alors que les écoles sont fermées. Concernant les directions d'école, les enseignant-es ont reçu un mail le vendredi 9 juin les informant de leur affectation. Comment, quand et sur quel temps pensiez-vous que les passations de direction se feraient ? Encore une fois, vous comptez sur le fait que les enseignant-es sont encore dans les écoles pendant les vacances pour préparer la rentrée alors que vous estimez qu'une journée de pré-

rentrée est suffisante. Quel manque de reconnaissance ! Les personnels de l'Éducation nationale et les équipes, au terme d'une année éprouvante à tous les niveaux, se retrouvent une fois de plus dans l'obligation d'organiser la rentrée scolaire sans avoir pu l'anticiper.

C'est grâce au dévouement des personnels que le Service Public d'Éducation a fonctionné pendant la crise sanitaire. Les enseignants vous demandent du respect pour leur travail.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Fabienne ROUVRAIS et Elisa RADUCANU